



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 5 décembre 2022, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19:30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 décembre 2022
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022.
4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Ressources Humaines
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2023
  - 8.3 Services juridiques pour l'année 2023
  - 8.4 Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet PPA-CE
  - 8.5 Renouvellement de mandat pour inspection municipal
  - 8.6 Autorisation de signature - contrat patinoire municipale 2022-2023
  - 8.7 Autorisation de circuler avec des chevaux
  - 8.8 Don – Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury
  - 8.9 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François
  - 8.10 Commandite – La Relève du Haut-Saint-François
9. Législation
  - 9.1 Adoption du règlement numéro 441-1-2022 – « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 325 000 \$ pour l'achat d'un immeuble pour le service de sécurité incendie modifiant le règlement 441-2022 »
  - 9.2 Avis de motion règlement numéro 424-2022 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2021 »
10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

2022-12-200



No de résolution  
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

Lundi 16 janvier 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire  
sise au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux français de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022 soient adoptés tel que déposés.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**4. Période de questions**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes :

- Un citoyen demande pourquoi la municipalité collectionne les propriétés.
- Concernant la possibilité d'octroyer un budget pour les activités sportives organisées par les bénévoles.
- Une citoyenne demande que la municipalité intervienne afin de régler la problématique de livraison qu'elle rencontre depuis les changements de noms de rue.
- Est-ce que la municipalité compte intervenir auprès d'Englobe à la lumière des révélations sur l'importation de fumier humain ?
- De combien de bâtiments la municipalité est-elle propriétaire ?
- Concernant la refonte des règlements d'urbanisme.

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

**6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC)

**7. Rapports des comités**

**7.1 Administration**

**7.2 Sécurité publique**

**7.3 Travaux publics**

**7.4 Urbanisme et Environnement**

**7.5 Loisirs, sport et culture**

**8. Affaires nouvelles**

**8.1 Liste des comptes du mois**

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit

2022-12-201

2022-12-202



No de résolution  
ou annotation

préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 115 874.37 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 11-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.2 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2023

2022-12-203

ATTENDU QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires en précisant la date et l'heure de chacune (Art. 148 CM);

ATTENDU QUE le calendrier à être adopté est conforme au règlement 422-2022;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2023 et d'en fixer l'heure à 19h30. Les réunions auront lieu les jours suivants:

Lundi 16 janvier;	Lundi 6 février;	Lundi 6 mars;
Lundi 3 avril;	Lundi 1 <sup>er</sup> mai;	Lundi 5 juin;
Lundi 3 juillet;	Lundi 7 août;	Mardi 5 septembre;
Lundi 2 octobre;	Lundi 6 novembre	Lundi 4 décembre.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.3 Services juridiques pour l'année 2023

2022-12-204

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. ».

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.4 Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet PPA-CE

2022-12-205

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil Municipal approuve les dépenses d'un montant de 20 000 \$ relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

#### **8.5 Renouvellement de mandat pour inspection municipale**

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des services d'une firme externe en urbanisme/inspection municipale ;

ATTENDU QUE cette firme et ses employés seront les responsables désignés de l'application de tout règlement municipal en vigueur, en lien avec leur mandat;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'offre de service numéro 2023-04 de la firme Urbatek urbanisme et inspection municipale, au montant de 18 354 \$ pour l'année 2023, afin de traiter et appuyer la direction générale dans le traitement des dossiers ;

QUE le paiement soit conditionnel à l'adoption du budget 2023.

#### **ADOPTÉ UNANIMEMENT**

*La conseillère Samantha Hartwell déclare un intérêt et se retire pour le point 8.6*

2022-12-206



2022-12-207  
No de résolution  
ou annotation

### 8.6 Autorisation de signature - contrat patinoire municipale 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'entretien et la surveillance de la patinoire municipale;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) offres de service ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Louise Brière, à signer un contrat avec M. Tony Hartwell pour l'entretien et la surveillance de la patinoire

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

*La conseillère Samantha Hartwell retourne à la table.*

### 8.7 Autorisation de circuler avec des chevaux

ATTENDU QUE l'évènement Noël au village se déroulera le samedi 10 décembre 2022 à divers endroits dans le périmètre urbain de la municipalité ;

ATTENDU QU'une activité de balade en traineau sera offerte aux participants lors des festivités ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise *Misty Maples Registered Friesian Sporthorses* – Edward et Pauline Blake – à circuler avec leurs chevaux sur les voies municipales, le samedi 10 décembre 2022.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.8 Don – Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury

ATTENDU QUE la Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury a présenté une demande d'aide financière afin de soutenir le projet ; Exposition et conférence sur l'histoire militaire de Bury et ses environs 2023 ;

ATTENDU QUE le projet permettra aux citoyens de connaître un peu plus l'histoire militaire de Bury ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte de contribuer un montant de 2 000 \$ à la Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury afin de soutenir le projet ; Exposition et conférence sur l'histoire militaire de Bury et ses environs 2023.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### 8.9 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François

ATTENDU QUE comme chaque année, le Journal Le Haut-Saint-François sollicite la participation financière à son essor et à son développement ;

2022-12-210



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la contribution est établie à 1,30 \$ par personne ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte de contribuer un montant de 1,30 \$ par personne au Journal régional du HSF pour l'exercice 2023, conditionnel à l'adoption du budget 2023.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.10 Commandite – La Relève du Haut-Saint-François

2022-12-211

ATTENDU QUE la municipalité participe actuellement au projet de cueillette de fournitures scolaires, en offrant un point de chute à la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la concrétisation et la pérennité du projet ;

ATTENDU QUE l'aide financière sera utilisée pour l'achat de fournitures scolaires neuf de base ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU D'autoriser une contribution de 100 \$ à La Relève du Haut-Saint-François en guise de commandite pour l'achat de fourniture scolaire neuf de base pour l'année 2023.

QUE le paiement soit conditionnel à l'adoption du budget 2023 et effectué en janvier 2023.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 8.11 Adjudication pour le financement crédit-bail - achat d'équipement de déneigement pour un camion de type 6 roues

2022-12-212

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a conclu un appel d'offres pour l'achat d'équipement de déneigement pour un camion de type 6 roues;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a procédé à un appel d'offres sur invitation, pour le financement sous forme de contrat de vente à tempérament ou crédit-bail sur une période de sept (7) ans ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions et la proposition retenue est celle de la compagnie Crédit municipal & manufacturier Rexcap Inc à un taux variable de 6.75 % pour un montant total de 99 975 \$ plus taxes, valide jusqu'au 8 janvier 2023;

ATTENDU QUE la proposition de Crédit municipal & manufacturier Rexcap est faite conjointement par REXCAP et Crédit-Bail Banque Royale, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement;

ATTENDU QUE le président de Crédit municipal & manufacturier Rexcap Inc, M. Gaétan Grenier qui agit à titre de courtier/agent de la Banque Royale du Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel aux taux ci-dessus



No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps

ET RÉSOLU QUE la présente résolution confirme que la directrice générale Mme Louise Brière a tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail de 99 975 \$ plus taxes, prévue avec la Banque Royale du Canada dont copies des documents contractuels seront disponibles lors de la signature de ces documents.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**9. Législation**

**9.1 Adoption du règlement numéro 441-1-2022 – « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 325 000 \$ pour l'achat d'un immeuble pour le service de sécurité incendie modifiant le règlement 441-2022 »**

2022-12-213

ATTENDU QUE la caserne incendie ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire répondre aux exigences de sécurité de la Commission Santé et Sécurité au travail au niveau de sa caserne incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir la propriété située au 783 rue McIver à Bury, matricule 2636 87 8370.00.0000 ;

ATTENDU QU'il est plus avantageux d'acheter cet immeuble versus construire un bâtiment neuf ;

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été signé avec les propriétaires, monsieur Gabriel Gagné et madame Josée Breton pour faire l'achat de son immeuble ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer l'achat de l'immeuble situé au 783 rue McIver à Bury ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 14 novembre, 2022 ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le Règlement 441-1-2022 « Règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 325 000 \$ pour l'achat d'un immeuble pour le service de sécurité incendie modifiant le règlement 441-2022 », soit, et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**



No de résolution  
ou annotation

**9.2 Avis de motion règlement numéro 424-2022 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2021 »**

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro 424-2022 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2021 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

**10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Concernant le point 8.5
- En lien avec les items 80 à 92 et 38 de la liste des comptes du mois
- Quel est le changement au niveau du point 9.2?
- Un citoyen fait une suggestion reliée à la sécurité des piétons sur les voies non éclairées de la municipalité après le coucher du soleil.

**11. Levée de l'assemblée**

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20:51 .

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 16 janvier 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

**Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2022-12-202, 2022-12-206, 2022-12-209, 2022-12-210, 2022-12-211 et 2022-12-212.

Signé ce 6 décembre 2022.

Denis Savage  
Maire

Louise Brière  
Directrice générale et greffière-trésorière

2022-12-214